

La gouvernance des Etats africains et les relations commerciales

Présentation

Dr Mawuli COUCHORO

Université de Lomé

couchoro@hotmail.com

OMC, historique

D'abord le GATT

- ❑ Pour faciliter la reprise de la croissance économique d'après-guerre, les nations occidentales ont ressenti le besoin d'organiser le commerce international sur les bases du libre-échange en rejetant le protectionnisme des années 30.
- ❑ Le GATT a constitué une réponse minimale à la nécessité de constituer un espace conforme à la thèse du libre-échange.
- ❑ Le GATT, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1948, désigne un traité commercial menés par les États-Unis.

Le GATT repose sur trois principes fondamentaux

1- Le traitement non discriminatoire des partenaires commerciaux:

Clause de la nation la plus favorisée : tous les pays appartenant au GATT se sont engagés à consentir à leurs partenaires les mêmes avantages commerciaux, sauf l'exception de la préférence généralisée destinée aux pays en voie de développement (un abaissement des barrières douanières en faveur de leurs produits n'impliquaient pas obligatoirement réciprocité, à leur convenance).

Le GATT repose sur trois principes fondamentaux

1- L'élimination des restrictions quantitatives:

- Interdiction du « dumping »
- Interdiction des contingents sauf dans 3 cas :
 - déficit grave de la balance des paiements ;
 - politique de contrôle de la production et de résorption d'excédents agricoles ;
 - mesures d'urgence.

Le GATT repose sur trois principes fondamentaux

3- L'abaissement des droits de douane:

Les pays signataires du GATT se sont engagés à réduire leur protection tarifaire par des négociations sur la base de la réciprocité des avantages consentis.

Quelques effets du GATT

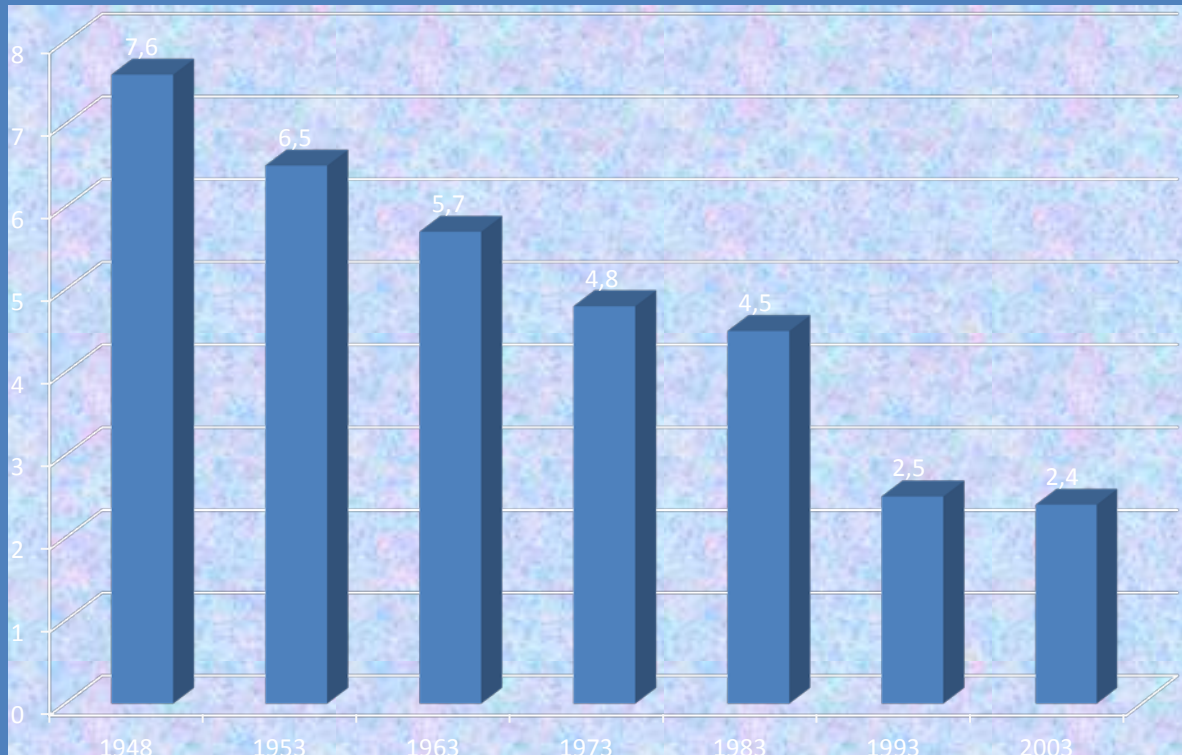
- ❑ Il regroupait à sa disparition fin 1995 au moins 120 membres représentant plus de 80 % du commerce mondial.
- ❑ Entre 1947 et 1993 les tarifs douaniers passent de 40 à 4% du prix.
- ❑ Les exportations mondiales ont été multipliées par 16 entre 1950 et 1995.
- ❑ Les exportations des produits manufacturés ont été multipliées par 31 alors que sa production mondiale l'était seulement par 9.

Ensuite l'OMC

- L'OMC a vu le jour à Genève le 1er janvier 1995 et s'occupe, à la suite du GATT, des règles régissant le commerce entre les pays.
- Il poursuit et amplifie éventuellement l'œuvre déjà accomplie, qui a permis par exemple aux exportations de marchandises de progresser.
- Sa principale fonction est donc de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. En octobre 2004, l'OMC compte 148 membres.

Quelle est la place de l'Afrique dans le commerce mondial au vu de cette description?

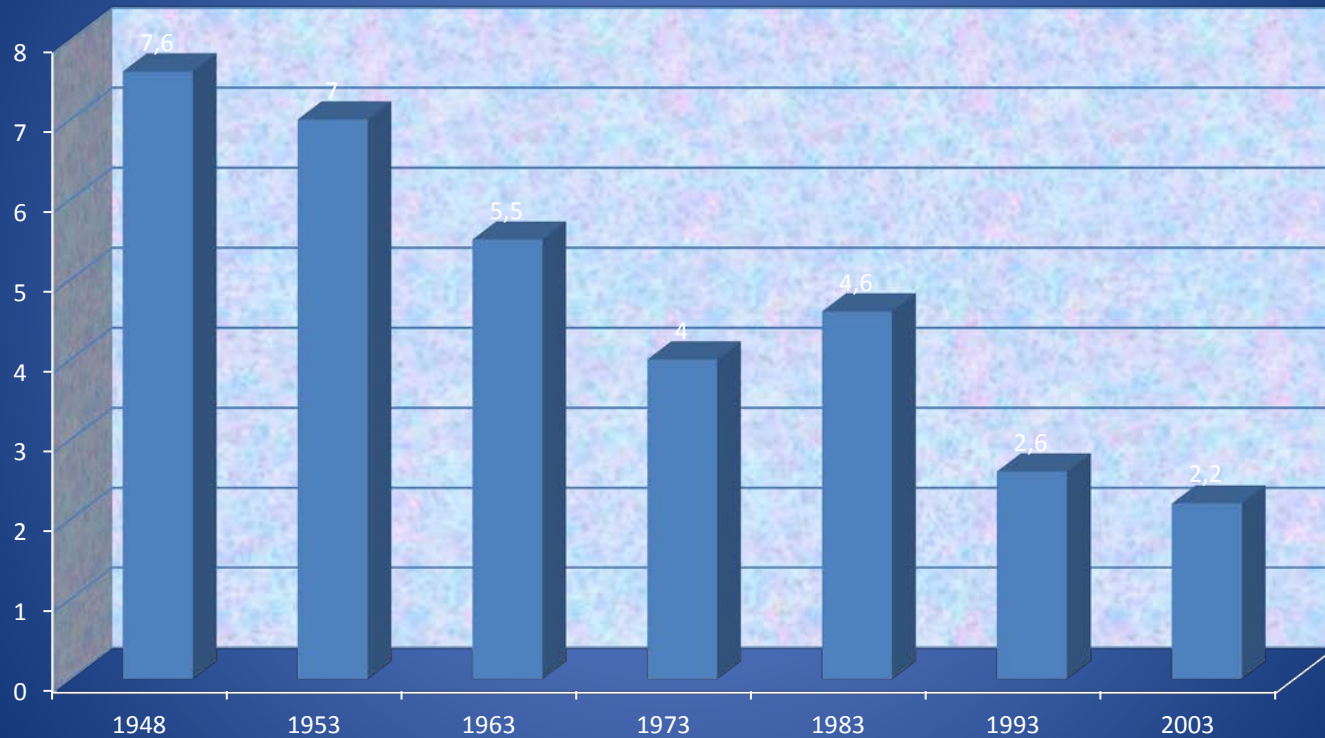
Evolution de la part de l'Afrique dans les exportations mondiales (en %)



Tendance
baissière

Source: Centre Africain de Politique Commerciale

Evolution de la part de l'Afrique dans les importations mondiales (en %)



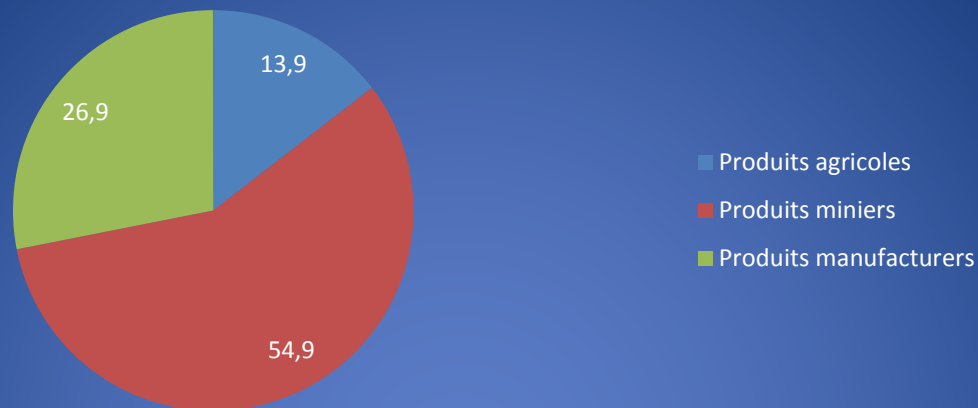
Source: Centre Africain de Politique Commerciale

Croissance des exportations et des importations africaines (%)

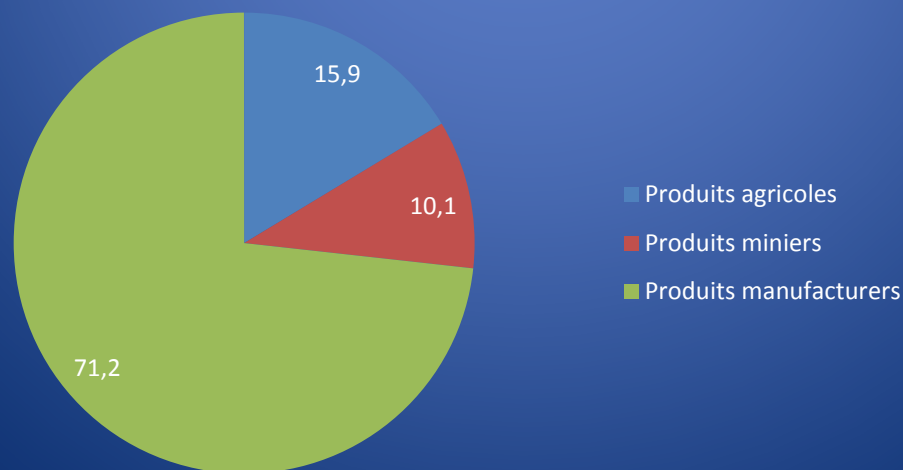


Source: Centre Africain de Politique Commerciale

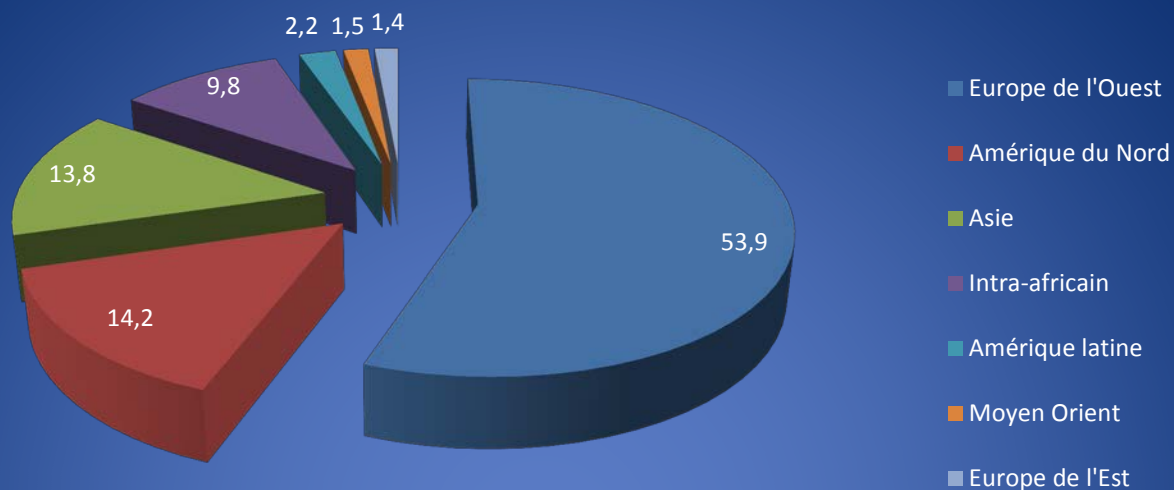
Exportations africaines: composition par produits en 2003



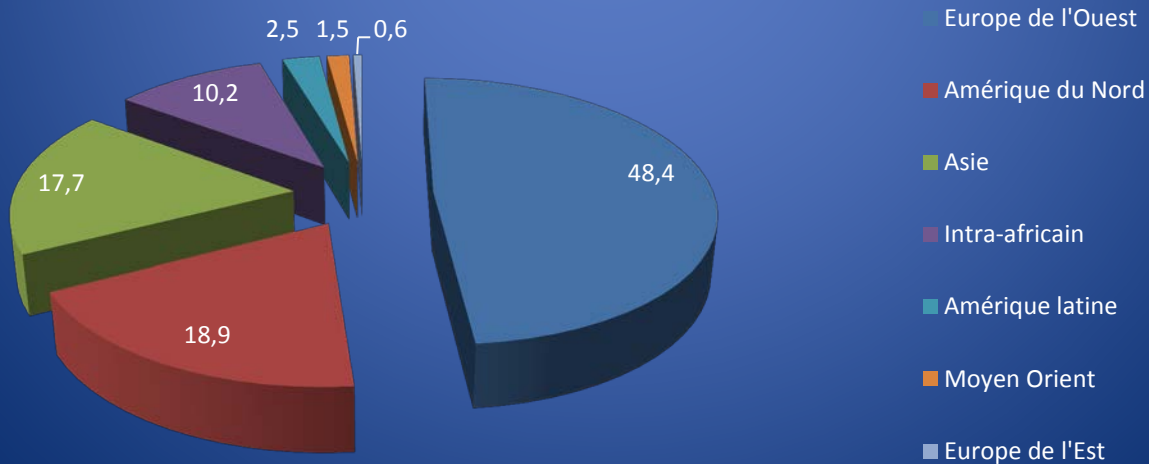
Importations africaines: composition par produits en 2003



Exportations par destination 1995 (%)



Exportations par destination 2003 (%)



Le continent africain s'est engagé dans deux processus de négociations commerciales majeurs, l'un multilatéral à l'OMC et l'autre dans le cadre des ACCORDS de Partenariat Economique (APE) avec l'UE: Il se dégage de ce processus deux questions fondamentales:

- Les APE constituent-ils véritablement une opportunité pour l'Afrique dans son processus de développement?
- L'OMC offre-elle un cadre idéal pour la promotion du commerce africain et l'intégration dans l'économie mondiale?

Portée et limites des APE dans la promotion du commerce mondial de l'Afrique

- Les APE est nés de l'accord de Cotonou signé pour 20 ans en 2000.
- L'accord de Cotonou succède à celui (où ceux) de Lomé, et envisage la signature d'Accord de Partenariat Economique (APE) avant fin 2007.
- Son objectif est d'instaurer, des zones de libre-échange entre l'Union européenne et les pays ACP ou entre pays ACP.
- Fin mars 2003, tous les Etats membres de l'Union et 63 des 76 pays ACP ont ratifié l'Accord qui est entré en vigueur le 1er avril 2003.
- Parallèlement à la lutte contre la pauvreté, le nouvel Accord de Cotonou associe le dialogue, l'aide au développement, la participation de la société civile ... dans le processus de développement

Bien que son objectif central soit de réduire, et éventuellement éliminer, la pauvreté, tout en contribuant à un développement durable et à l'introduction graduelle des pays ACP dans le système économique mondial, les APE ne sont pas à l'abri des critiques.

Critiques APE

L'UE possède des ressources institutionnelles et économiques nettement supérieures à celles des zones ACP proposées, il ne s'agit donc pas de partenaires égaux ! Il est à craindre que l'Accord de Cotonou profite surtout à l'économie de l'UE

- ❑ Pour les pays ACP africains, les revenus douaniers d'importation de l'Europe constituent une partie importante du revenu national. L'APE signifierait, au moins initialement, une importante perte de revenus.
- ❑ Les pays ACP craignent donc que l'aide pour améliorer leur capacité de production ne soit réduite, diminuant ainsi leurs chances de développement.

Impacts possibles: cas du Mali

Une simulation dans le cas du mali a permis de mettre en évidence que:

- Les APE augmenteraient les importation en provenance de l'UE de 60 millions de dollars US, soit un gain d'exportation pour l'UE d'environ 20% vers le Mali;
- Diminution des exportations du reste du monde vers le mali de 44 millions de dollars US, soit une diminution de 5% des exportations du reste du monde vers le Mali.

OMC et l'Afrique

Si les APE ne sont pas en faveur de l'Afrique, l'OMC pourrait-elle constituer un cadre idéal pour renverser cette tendance?

- L'OMC a vu le jour à Genève le 1^{er} janvier 1995 et s'occupe, à la suite du GATT, des règles régissant le commerce entre les pays.
- Il s'agit de poursuivre et amplifier éventuellement l'œuvre déjà accomplie.
- Sa principale fonction est donc de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

L'OMC assume 5 fonctions essentielles:

- la gestion des nouveaux accords commerciaux multilatéraux ;
- l'organisation de nouvelles négociations si nécessaires ;
- le règlement des litiges, grâce à l'intervention d'experts indépendants, ce qui constitue une innovation essentielle, le nombre de plaintes s'accroissant très fortement.
- la surveillance des politiques commerciales nationales ;
- la coopération avec les autres organismes internationaux pour l'élaboration des politiques économiques à l'échelle mondiale.

- Le fonctionnement de l'OMC concourt à contribuer à lever les barrières qui font entorse au libre-échange.
- Partant de ce constat il est important de savoir pourquoi l'Afrique reste marginalisée dans le commerce mondial?
- Cette marginalisation a-t-elle pour seule cause l'incapacité de l'Afrique à participer réellement au commerce mondial ou à celle de l'OMC à trouver la solution à certains problèmes qui entrave l'intégration de l'Afrique au commerce mondial?

Raisons de marginalisation de l'Afrique

✓ Structure du commerce international

- La progression des produits manufacturés est plus forte que celle des produits agricole.
- Les équipement de télécommunication, les produits électroniques , les machine et les équipements de transport enregistrent des taux de croissance les plus élevés.
- Les produits primaires prennent une part importante dans les exportations des pays d'Afrique. Zambie et Libéria 99,8%; Mauritanie 99,5%; Bénin 93,7%...

- La marginalisation de l'Afrique se comprend à travers la qualité de spécialisation de nos pays.
- Dans une perspective dynamique, la qualité de la spécialisation peut être appréciée en termes d'adaptation à la demande mondiale. Selon le critère d'évolution de la demande on distingue des produits progressifs, dont la demande croît à un taux supérieur à la moyenne, et des produits dégressifs, dont la demande croît faiblement ou diminue.
- Un engagement fort dans la production des biens dont la demande croît est un signe de bonne spécialisation.
- L'amélioration d'un pays passe donc par un renforcement de la spécialisation dans les activités progressives et une déspecialisation dans les activités régressives.

✓ Afrique et commercialisation des produits de base

- Tendence baissière et une forte volatilité des cours.
- Déclin des prix réels depuis 1957: 1,92 pour les produits alimentaires , 1,91 pour le café, 2,04 pour le coton.
- Tendence à la substitution des matières par des produits de synthèse.
- Baisse de la production liée aux conditions climatiques et aux catastrophes naturelles.
- Arrivée sur le marché des pays asiatiques plus compétitifs. Il s'ensuit une augmentation de l'offre mondiale et une diminution des prix.

- Il apparaît au vu de ces analyse que le manque de compétitivité et l'incapacité de l'Afrique à s'adapter à l'évolution de la structure du commerce mondial et à la maîtrise de certains facteurs internes sont à la source de la marginalisation du commerce mondial.
- Un renversement de cette tendance pourrait-elle aider réellement l'Afrique à avoir une place dans le commerce mondial?
- Certainement pas dans la mesure où d'autres barrières face auxquelles l'OMC reste impuissante ne permettent pas un véritable libre-échange , donc ne favorisent pas l'intégration réelle de l'Afrique dans les échanges mondiaux. Il s'agit notamment des barrières non tarifaires (BNT).

- Sous l'impulsion du GATT et de l'OMC, les droits de douane ont été considérablement abaissés et les restrictions quantitatives traditionnelles ont été notablement réduites.
- Cependant il se multiplie de nos jours les formes de néoprotectionnisme face auxquelles l'OMC reste impuissante.
- Il s'emploie des formes diffuses et occultes de protectionnisme dont les modalités sont complexes et difficiles à repérer; ceci derrière la façade de discours officiel de bonne volonté libre-échangiste.
- Il s'agit: des barrières non tarifaire (BNT) « douces », des manipulations du taux de change et des taux d'intérêt à des fins commerciales.

Barrières Non tarifaires (douces)

- ❖ Exigence de normes techniques,
- ❖ Les règles de sécurité,
- ❖ Les règles d'hygiène,
- ❖ Les normes sanitaires
- ❖ Les tracasseries administratives (le coût de Poitiers par exemple. Le gouvernement français a décrété en 1982 que toutes les importations de magnétoscopes devaient transiter par le petit bureau des douanes de Poitiers pour qu'y soit réalisées, avec minutie, les formalités de douanes . Ce qui crée une file d'attente qui permis de rationner de façon drastique le nombre de magnétoscopes commercialisés dans le pays).

Protection financière et monétaire

- ❖ Les subventions à l'exportation ;
 - ❖ Les crédits à l'exportations à taux d'intérêt réduits ou bonifiés;
 - ❖ Les avances plus ou moins remboursables;
 - ❖ Distorsions liées aux différences des régimes fiscaux;
 - ❖ Manipulation des instruments monétaires.
- Malgré leur apparence ces mesures sont d'une efficacité redoutable, bien impossible à mesurer.

Actions des syndicats

- La nécessité de prendre conscience de ce que l'on perd en étant passif.
- La formation nécessaire permettant une connaissance de la façon dont les négociations se font.
- L'action à mener auprès de chaque gouvernement afin de constituer un groupe de pression lors des négociations.
- Quelles améliorations une action positive des syndicats peuvent apporter au bien-être des africains?